

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00581

SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION – VOLET « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION » DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 – ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE – PROJET MINES SAINT-ETIENNE TECH : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQC, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221215-D20220058110

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION – VOLET « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION » DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 – ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE – PROJET MINES SAINT-ETIENNE TECH : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Pour accompagner son développement, Saint-Etienne Métropole a souhaité impulser, avec le soutien d'autres collectivités, en appui des établissements d'enseignement supérieur de son territoire, l'émergence et l'affirmation d'infrastructures de formation, de recherche et de transfert technologique attractives. A ce titre, à l'image de nombreux campus d'innovation dans le monde, les campus de notre Métropole doivent être de réels lieux de vie et d'interactions entre étudiants, enseignants, chercheurs, entreprises et citoyens.

Mines Saint-Etienne Tech (désormais nommé TWIN) vise, via la restructuration d'une ancienne friche industrielle située à proximité du campus industriel de l'ISTP-IRUP et de l'entreprise PCI SCEMM, à accueillir un projet en lien avec la manufacture du futur et comprenant notamment :

- une ligne pilote de fabrication additive métallique,
- un learning lab et un living lab,
- des locaux réservés à des start-ups ou spin-offs dans le domaine de la fabrication additive métallique.

Ce projet permettra de :

- développer l'offre technologique par la mise en place de plusieurs lignes pilotes modulables dans le cadre de démonstrateurs industriels et numériques,
- former les étudiants et les salariés (en particulier de PME du territoire) en développant une offre de formation tout au long de la vie,
- accompagner les TPE et PME vers l'industrie du futur.

Par délibération du Bureau en date du 06 juillet 2017, Saint-Etienne Métropole a acté une subvention de 850 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne au titre de l'opération «Mines Saint-Etienne Tech». Le décalage d'obtention de certains financements ainsi que des amendements au programme pour mieux l'adapter aux besoins du tissu économique local ont généré un décalage de 2 ans dans l'exécution de l'opération.

Lors des études préparatoires, une pollution des sols a été décelée sur le site. La nature et les taux des produits chimiques détectés, dont la présence est due au passé industriel du bâtiment, ont nécessité une dépollution avant la mise en œuvre effective des travaux.

En conséquence, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a dû être modifié pour prendre en compte ces éléments de dépollution, ce qui a retardé sa validation.

De ce fait, le démarrage du projet et notamment la notification des marchés de travaux et les ordres de services afférents ont été décalés dans le temps, ce qui avait amené le Bureau métropolitain du 16 septembre 2021 à approuver l'actualisation de la convention par voie d'un avenant, notamment les échéances de caducité des versements de fonds et la durée de validité de celle-ci (prolongée au 31 décembre 2023).

Le 6 juillet 2022, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne a pris l'attache de ses financeurs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Etienne Métropole, afin de signaler que la pollution découverte lors des dernières études préalables avait conduit à l'élaboration d'un plan de gestion de site pollué validé par les services de l'Etat par arrêté préfectoral du 2 février 2022 et que les travaux de dépollution allaient débiter au mois de septembre 2022, entraînant un nouveau décalage des travaux de construction.

Ainsi, la mise en service effective du bâtiment est reprogrammée au mois d'avril 2024.

Dans ce contexte, l'Ecole des Mines sollicite l'actualisation de la convention par voie d'avenant, notamment le calendrier du dernier versement et la durée de validité de celle-ci, l'un comme l'autre à reporter a minima au 31 décembre 2025 afin d'être en mesure de transmettre à ses financeurs les justificatifs liés à l'opération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant n°3 à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne au titre du projet «Mines Saint-Etienne Tech» portant sur une prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2025,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne au titre du projet «Mines Saint-Etienne Tech» et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

M. David FARA ne prend pas part au vote.

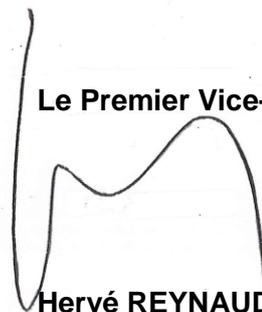
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD